



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
20 juillet 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 20 juillet 2022 à la salle du conseil de l'hôtel-de-ville d'East Broughton et à laquelle les membres du conseil suivants étaient présents :

— — Maire - Monsieur Jean-Benoît Létourneau
District No 1 - Monsieur Jean-Paul Grondin
District No 2 - Monsieur Darrell Paré
District No 3 - Madame Julie Leblond
District No 4 - Madame Samantha Jalbert-Paré
District No 5 - Monsieur André Roy
District No 6 - Monsieur Rénauld Drouin

Formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Jean-Benoît Létourneau, maire.

Monsieur Christian Claveau assiste également à cette séance en vidéoconférence (FaceTime) en tant que directeur-général et secrétaire-trésorier et Madame Claudine Mathieu en présentiel, en tant que greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Benoît Létourneau, maire, ouvre la séance à 19 h 39

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire Jean-Benoît Létourneau:

1. Embauche d'un coordonnateur pour le projet SPOT;
2. Autorisation de signature pour une entente entre la municipalité et le programme de prestation de maladie de l'Assurance-emploi;
3. Autorisation de signature pour tous documents relatifs à l'exécution du contrat de construction de la nouvelle caserne de pompiers :

2022-07-8239

Il est proposé par Madame Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité

Qu'attendu que tous les membres du conseil de la municipalité d'East Broughton sont présents à cette séance extraordinaire;

Qu'attendu que tous les membres du conseil sont d'accord pour ajouter les résolutions suivantes à l'ordre du jour;

Les résolutions suivantes sont ajoutées à l'ordre du jour :



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

4. Résolution nommant Madame Marie-France Faucher directrice générale adjoint;
5. Résolution autorisant Mme Marie-France Faucher à signer pour et au nom de la municipalité d'East Broughton tous documents relatifs au recouvrement de subventions dues à la municipalité.
6. Résolution autorisant les signatures dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux de l'Association Canadienne des municipalités;
7. Résolution pour l'achat d'un ordinateur portable pour la directrice des loisirs;
8. Résolution pour accepter le contrat de location du système de son du service des loisirs;
9. Résolution pour amender la résolution 2022-07-8233 visant à renommer le terrain de baseball municipal.

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'amandé.

ADOPTÉ

3. RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE PROJET SPOT (SYMPATHIQUE PLACE OUVERTE À TOUS)

Attendu que le comité de sélection a rencontré trois candidatures de personnes ayant appliquées pour la coordination du projet SPOT

Attendu que le comité de sélection a arrêté son choix sur la personne de Madame Caroline La Fontaine

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité

Que Mme Caroline La Fontaine soit et est embauchée comme coordonnatrice du programme Sympathique Place Ouverte à Tous (SPOT)

Que son salaire soit fixé à 27 \$ l'heure sur une base de 35 heures par semaine et soit assumé à 100% par le projet SPOT jusqu'au mois d'octobre 2023.

Qu'elle entre en fonction de premier août 2022

Que le sous-sol de l'hôtel-de-ville soit aménagé en « sympathique place ouverte à tous » au frais du projet SPOT.

ADOPTÉ

4. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE PROGRAMME DE PRESTATION DE MALADIE DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Attendu qu'une entente est intervenue entre le conseil municipal et l'exécutif syndical à l'effet qu'en cas de maladie courte durée tous les employés de la municipalité, qu'ils soient syndiqués ou non,

2022-07-8240

4421



N° de résolution
ou annotation

— — —
Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

puissent bénéficier du programme de prestation de maladie de l'assurance-emploi;

Attendu que comme le programme de prestation de maladie de l'assurance-emploi ne paie que 55 % du salaire du salarié, la municipalité, après entente avec ses travailleurs, accepte de verser une contribution supplémentaire permettant aux salariés de recevoir 66.67 % de leur salaire de base;

Attendu qu'une telle entente est recevable dans le programme de prestation de maladie de l'Assurance-emploi, mais que pour ce faire elle doit faire l'objet d'une acceptation par ledit programme;

Attendu que les démarches ont été entreprises en ce sens et qu'il faudra éventuellement signer les documents nécessaires;

2022-07-8241

Il est proposé par Monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité

que M. Jean-Benoît Létourneau, maire et M. Christian Claveau, Directeur-général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer les documents qui permettront d'officialiser l'entente entre la municipalité d'East Broughton et le programme de prestation de maladies de l'Assurance-emploi, grâce à laquelle tous les employés salariés de la municipalité d'East Broughton recevant des prestations du programme de prestation maladie de l'Assurance-emploi, pourront bénéficier d'une prestation supplémentaire de leur employeur, équivalent à 11.67 % de leur salaire de base, sans pénalité sur les prestations reçues de l'Assurance-emploi.

ADOPTÉ

5. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À L'OCTROI ET À L'EXÉCUTION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

Attendu qu'en date du 25 mai 2022 le conseil de la municipalité d'East Broughton adoptait à l'unanimité la résolution No. 22-05-8187 par laquelle il acceptait la soumission du plus bas soumissionnaire, le Groupe Excel M.S. Inc., au montant de 4 288 951.13, taxes incluses, pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers

Attendu que pour encadrer l'exécution des travaux la signature de plusieurs documents s'avère nécessaire;

Attendu que les municipalités d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus, partenaires dans le projet, souhaitent signer avec l'entrepreneur une concrétisation écrite du contrat octroyé à l'issue du processus d'appel d'offre, afin de préciser certaines modalités encadrant la réalisation dudit contrat;

2022-07-8242

Il est proposé par Monsieur André Roy et appuyé par Madame Samantha Jalbert Paré

Que Monsieur Jean-Benoît Létourneau, maire et Monsieur Christian Claveau, directeur-général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité d'East



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

— —

Broughton tous les documents relatifs à l'octroi et à la réalisation du contrat pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Monsieur le conseiller Jean-Paul Grondin demande à ce que sa dissidence soit enregistrée au procès-verbal.

6. RÉSOLUTION NOMMANT MADAME MARIE-FRANCE FAUCHER DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINT.

Considérant que le conseil municipal est conscient que le directeur général est surchargé de travail avec les nombreux dossiers en cours;

Considérant que tous les dossiers de subventions représentent une tâche particulièrement ardue à laquelle il est nécessaire de consacrer beaucoup de temps au cours des prochaines semaines;

Considérant que la municipalité souhaite apporter de l'aide au directeur général en le dégageant du travail d'accompagnement de l'expert de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, mandaté pour assurer le maximum de récupération des subventions qui sont dues à la municipalité :

2022-07-8243

Il est proposé par Madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité

Que madame Marie-France Faucher soit et est nommée directrice générale adjointe;

Qu'elle soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs au recouvrement de subventions auprès des différents ministères relevant tant du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial ;

Qu'elle puisse assister le directeur général dans toute tâche administrative qui pourrait faire l'objet d'une demande de ce dernier.

ADOPTÉ

7. RÉSOLUTION AUTORISANT MADAME MARIE-FRANCE FAUCHER À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON TOUTS LES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION DUE À LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE CAPTATION D'EAU POTABLE.

Considérant que la subvention concernant le captage d'eau n'a jamais été réclamée;

Considérant que la municipalité a reçu une demande du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), afin de réclamer la subvention qui lui est dû;

4423



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Considérant que le coût maximal admissible selon le protocole d'entente est de l'ordre de 3 427 639 \$;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande que la réclamation soit complétée et lui déposée le plus rapidement possible, le tout afin de ne pas perdre le 50 % de subvention auquel la municipalité a droit;

Considérant que la municipalité a déjà mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de travailler les réclamations des différents dossiers de subvention ainsi que la mise à jour de la comptabilité;

Considérant que la municipalité a également mandaté madame Marie-France Faucher afin d'assister Daniel Groleau de Raymond Chabot Grant Thornton, dans l'exécution de ses tâches;

Considérant que les demandes de subvention doivent être signer par une personne qui doit attester que le contenu de la réclamation et des différents documents à déposer au ministère, sont conformes aux exigences de ce dernier;

Considérant que Madame Marie-France Faucher a été nommée directrice générale adjoint par la résolution 2022-07-8243 votée à l'unanimité des membres du conseil de la municipalité d'East Broughton et qu'à ce titre elle est autorisée à signer tout document relatif aux réclamations de subventions dues à ladite municipalité;

2022-07-8244

Il est proposé par Madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité Que madame Marie-France Faucher soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à la subvention concernant le dossier no PIQM 557066 portant sur le projet d'aménagement d'un nouvel ouvrage de captage d'eau auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

ADOPTÉ

8. RÉSOLUTION AUTORISANT LES SIGNATURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGAM) DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

2022-07-8245

Il est proposé par Madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité

Que M. Jean-Benoît Létourneau, Maire, ainsi que M. Christian Claveau directeur-général et/ou Mme Marie-France Faucher, directrice-générale adjointe, soient et sont autorisés à signer la convention de subvention entre la Municipalité d'East Broughton et la Fédération Canadienne des Municipalités, ainsi que tous les documents connexes, afin finaliser la réclamation d'une subvention de 49 866 \$ dans le cadre du Programme de Gestion des Actifs Municipaux (PGAM)

ADOPTÉ

9. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA DIRECTRICE DES LOISIRS



2022-07-8246
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

Il est proposé par Madame Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité d'East Broughton soit et est autorisée à acheter un ordinateur portable pour la directrice des loisirs ainsi que les logiciels et périphériques qui pourraient être nécessaire pour son bon fonctionnement.

ADOPTÉ

10. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT DE LOCATION DU SYSTÈME DE SON DU SERVICE DES LOISIRS

Attendu que des demandes de location du système de son du service des loisirs sont occasionnellement adressées à la direction des loisirs par des organismes communautaires ou des associations locales dans le cadre d'activités publiques;

Attendu le besoin d'encadrer de telles locations afin d'être juste et équitables envers toutes les associations et organismes qui pourraient bénéficier d'une telle location;

Attendu la proposition de contrat de location du système de son du service des loisirs, préparé par Mme Ann-Rose Roy, directrice des loisirs et déposée pour approbation devant ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité

Que soit adopté le contrat préparé par la directrice des loisirs pour encadrer la location du système de son du service des loisirs.

ADOPTÉ

11. RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION 2022-07-8233 VISANT À RENOMMER LE TERRAIN DE BASEBALL MUNICIPAL.

Il est proposé par Monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2022-07-8233 soit amendée pour se lire dorénavant comme suit :

Attendu les demandes de Monsieur Maddox Poulin et de Monsieur Marc-André Turcotte dans le but de rendre hommage à Monsieur Louis Turcotte.

Attendu que la municipalité d'East Broughton souhaite honorer la mémoire de Monsieur Louis Turcotte en donnant son nom au terrain de baseball.

Attendu que la famille et les proches de Monsieur Turcotte ont été consultés et sont d'accord pour que la municipalité procède en ce sens.

Il est proposé par Monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité

Que la direction des loisirs et de la culture de la municipalité d'East Broughton soit et est autorisée à faire toutes les démarches nécessaires pour que le terrain de baseball de la municipalité porte dorénavant et de façon officielle le nom de « Stade Louis Turcotte ».

2022-07-8248



N° de résolution
ou annotation

2022-07-8249

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

— —
Qu'une inscription commémorative soit prévue.

ADOPTÉ

**12. RÉSOLUTION POUR LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20
JUILLET 2022**

L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Monsieur Rénaud Drouin
et résolu à l'unanimité

Que la présente séance extraordinaire soit et est levée à 19h59

ADOPTÉ

Jean-Benoît Létourneau, maire

Christian Claveau, directeur général et secrétaire-trésorier

